



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES  
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET  
DES SOLIDARITES**

**N° Spécial**

**13 septembre 2022**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIEETS du 13 septembre 2022**

**SOMMAIRE**

<b>Décisions</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES</b>	<b>Page</b>
DRIEETS/ UD92 N° 2022-259	23.08.2022	Récépissé de déclaration n° 2022-259 d'activités de services à la personne enregistrée au nom de la SAS COMME MES PARENTS sous le n° SAP 917820441.	3
DRIEETS- UD92 N° 2022-260	23.08.2022	Décision d'agrément entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS).	5
DRIEETS / UD92- N° 2022-262	12.09.2022	Décision portant subdélégation de signature de la Directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, Directrice de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine	6

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE  
L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES  
UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

**Récépissé de déclaration n° 2022-259 d'activités de services à la personne enregistrée  
au nom de la SAS COMME MES PARENTS sous le n° SAP 917820441**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

**Vu** la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

**Vu** le décret n°2016-750 du 6 juin 2016 relatif à la liste des activités de services à la personne soumises à agrément ou à autorisation dans le cadre du régime commun de la déclaration,

**Vu** les décrets n° 2011-1132 et n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

**Vu** l'article D7231-1 du code du travail,

**Vu** le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,

**Vu** l'arrêté préfectoral PCI n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

**Vu** la décision n°2021-105 du 20 août 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

**Vu** la déclaration d'activités de services à la personne déposée auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS le 21 août 2022 par la SAS COMME MES PARENTS sise au 55, avenue de Colmar – 92500 RUEIL-MALMAISON.

Après examen du dossier, cette demande étant conforme aux dispositions de l'article L. 7232-1-1 du code du travail, le présent récépissé de déclaration d'activités de services à la personne a été enregistré au nom de la SAS COMME MES PARENTS, sous le n° **SAP 917820441**.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- **Petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage ;**
- **Travaux de petit bricolage dits « homme toutes mains » ;**
- **Soins d'esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes ;**
- **Préparation de repas à domicile, y compris le temps passé aux courses ;**
- **Livraison de courses à domicile ;**
- **Assistance informatique à domicile ;**
- **Soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exception des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes ;**
- **Maintenance, entretien et vigilance temporaires, à domicile, de la résidence principale et secondaire ;**
- **Assistance administrative à domicile ;**

- **Interprète en langue des signes, technicien de l'écrit et codeur en langage parlé et complété ;**
- **Coordination et délivrance des services à la personne ;**

prestations relevant du bénéfice de la réduction d'impôt prévue à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts

**La structure exerce ces activités selon le mode suivant : PRESTATAIRE**

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif par le déclarant (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de la condition d'activité exclusive), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale.

Conformément aux dispositions de l'article R7232-19 du code du travail, l'organisme déclaré doit produire au moins chaque trimestre un état d'activité et chaque année un bilan quantitatif et qualitatif de l'activité exercée au titre de l'année écoulée ainsi qu'un tableau statistique annuel.

Si l'organisme déclaré comporte plusieurs établissements, les états statistiques et le bilan annuel distinguent l'activité exercée par chaque établissement.

**L'enregistrement de la déclaration pourra être retiré si l'organisme déclaré cesse de remplir les conditions ou de respecter les obligations mentionnées aux 4°, 5° et 6° de l'article R7232-17 ou qui méconnaît les obligations définies à l'article R7232-19 du code du travail.**

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 23 août 2022

Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
La responsable du service  
développement  
De l'emploi et des compétences

*Signé*

Nadia BOURAS

**DÉCISION D'AGRÉMENT ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE (ESUS)  
n°2022-260 du 23 août 2022  
SARL NATURESPACE**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**VU** la loi n° 2001-152 du 19 février 2001 relative à l'épargne salariale ;  
**VU** la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;  
**VU** la loi N°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire ;  
**VU** le décret n° 2009-304 du 18 mars 2009 relatif aux entreprises solidaires ;  
**VU** le décret n°2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » ;  
**VU** le décret n°2015-760 du 24 juin pris pour l'application de l'article 1ier, alinéa 15 de la loi du 31 juillet 2014 ;  
**VU** le décret N°2015-858 du 13 juillet 2015 relatif aux statuts des sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprise de l'économie sociale et solidaire ;  
**VU** le décret N°2015-1219 du 1er octobre 2015 relatif à l'identification des personnes morales de droit privé ayant la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ;  
**VU** l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier d'agrément  
**VU** les articles L 3332-17-1, R 3332-21-1 à 21-5 du code du travail ;  
**VU** le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de M. Laurent HOTTIAUX, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine,  
**VU** l'arrêté préfectoral PCI n° 2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,  
**VU** la décision n°2021-105 du 20 août 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, aux agents de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

**VU** la demande d'agrément ESUS de la SARL NATURESPACE, déposée complète le 8 août 2022;

**VU** les pièces justificatives accompagnant la demande complète ;

**Considérant que** les structures ayant la qualité d'**entreprise d'insertion** sont agréées de plein droit dès lors qu'elles sont conventionnées par l'Etat, au regard de l'article L3332-17-1 du code du travail ;

**Que** la SARL NATURESPACE a conclu, en date du 10 juillet 2021, une convention avec l'Etat lui reconnaissant la qualité d'**entreprise d'insertion**;

**Considérant que** la conformité du dossier aux critères de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire est établie ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** La SARL NATURESPACE, sise 855, avenue Roger Salengro – 92370 CHAVILLE (n° SIRENE: 791592330 - code APE : 8130Z) est agréée en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) au sens de l'article L3332-17-1 du code du travail.

**ARTICLE 2 :** Sauf modification de nature à remettre en cause la qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale en rapport avec l'article L3332-17-1 du code du travail, le présent agrément est accordé pour une durée de cinq ans à compter du 23 août 2022.

**ARTICLE 3** : La directrice régionale adjointe, responsable de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS d'Ile-de-France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France : [www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)

Fait à Nanterre, le 23 août 2022,

Pour le Préfet  
Par délégation et subdélégation  
La responsable du service  
développement  
De l'emploi et des compétences

*Signé*

Nadia BOURAS

**Décision DRIEETS UD92 N°2022-262 du 12 septembre 2022 du portant subdélégation de signature de la Directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, Directrice de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine**

La directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

**Vu** le Code du Travail, notamment son Livre I de la huitième partie et l'article R.8122-2 ;

**Vu** le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**Vu** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile de France ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1er avril 2021 ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 29 mars 2021 nommant Claudine SANFAUTE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, chargée des fonctions de directrice de l'unité départementale des Hauts de Seine, à compter du 1er avril ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 26 juillet 2021 nommant Philippe LAGRANGE, directeur de l'unité départementale adjoint des Hauts-de-Seine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 ;

**Vu** la décision n° 2022-104 8 août 2022 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, portant délégation de signature à Madame Claudine SANFAUTE .

**DECIDE :****ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet des subdélégations**

	<b>Dispositions légales</b>	<b>Décisions</b>
<b>1</b>	<b>Egalité professionnelle</b>	
1.1	Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
1.2	Articles L 2242-9-1 et R 2242-10 du code du travail	Décision appréciant la conformité d'un accord d'entreprise ou d'un plan d'action aux dispositions de l'article L. 2242-8 du code du travail
<b>2</b>	<b>Durée du travail</b>	
2.1	Articles L 3121-21 et R 3121-10 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
2.2	Articles L 3121-24, L 3121-25, R 3121-11 et R 3121-16 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
2.3	Articles L 713-11, R 713-12 et R 713-14 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département
2.4	Article D 3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
<b>3</b>	<b>Santé et sécurité</b>	
3.1	Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
3.2	Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
3.3	Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
3.4	Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
3.5	Article L 4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
3.6	Article R 4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10

3.7	Article R 4462-30 du code du travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
3.8	Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
3.9	Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs
<b>4</b>	<b>Groupement d'employeur</b>	
4.1	Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
4.2	Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
<b>5</b>	<b>Représentation du personnel</b>	
5.1	Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
5.2	Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
5.3	Articles L 2313-5, L 2313-8, R 2313-1 et R 2313-4 du code du travail	Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts du comité social et économique
5.4	Articles L 2314-13 et R 2314-3 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux du comité social et économique
5.5	Articles L 2316-8 et R 2316-2 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les établissements et les collèges au sein d'un comité social et économique central
5.6	Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
5.7	Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
5.8	Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen



<b>6</b>	<b>Apprentissage</b>	
6.1	Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail	Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)
<b>7</b>	<b>Travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans</b>	
7.1	Articles L 4733-8 et suivants du code du travail	Décisions relatives aux travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans et notamment : Décision de suspension du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-8) Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-9) Décision interdisant le recrutement de travailleurs ou l'accueil de stagiaires (article L 4733-10)
<b>8</b>	<b>Formation professionnelle et certification</b>	
8.1	Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
8.2	Article R 6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
<b>9</b>	<b>Divers</b>	
9.1	Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
9.2	Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
9.3	Articles R 5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
9.4	Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
9.5	Article R 2122-21 du code du travail	Décision prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de

		moins de 11 salariés
9.6	Article L 8114-4 et suivants et R 8114-3 et suivants du code du travail	Mise en œuvre de la transaction pénale : proposition au mis en cause, demande d'homologation au procureur, notification au mis en cause

**ARTICLE 2 :** Subdélégation est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences à M. Philippe LAGRANGE, directeur de l'unité départementale adjoint, M. Jérôme SAJOT, responsable du Pôle Travail, Mme Lolita REINA-RICO, adjointe du responsable du Pôle Travail, Mme Catherine FOMBELLE, Mme Sylvie GUINOT, Kathia BRANDT, Nathalie NAMPON et Adeline GAZZOLA, responsables d'unité de contrôle, à l'effet de signer les décisions figurant aux paragraphes 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1 et 7.1 de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Subdélégation est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences aux inspecteurs du travail, Mesdames Sophie ALGALARRONDO, Sylvie BOBIN, Anne-Charlotte BONNEFONT, Suzanne BRUNELLI, Marjorie CARO, Océane DELATTRE, Manon DEMIGNE, Soizic DUPIRE, Flora DURAND, Lise FRIQUET, Stéphanie HUDE, Martine JULAUD, Samya KAMALI, Valérie LABATUT, Francine LAURENT, Aurélie LEHOUX, Laurence LEPROVOST, Bénédicte MALAVASI, Christine ONNEE, Anne-Véronique PENSEREAU, Stéphanie QUECHON, Leslie SALATA, Delphine SARRASIN, Céline SUREAU, Anna TCHADJA ADJE, Inès WERTHEIMER, Marie-Agnès YAPO et Messieurs Philippe BABAKILABIO, Yann BOITEL-BRAS, Richard BOUDET, Youssef CHEHADY, Benoît CHOPPIN, Gaspard CHEVRIER, Farouk DJEBARA, Gilles FERNANDES, Ludovic FOLY, Jean-François GOS, Stéphane GRIMALDI, Gwendal HELARY, Didier HUSSON, Ronan LE-VERGE, Norbert MAHON, Farid OUNISSI, Frédéric PICARD, William RICHTON et Guillaume THENOZ à l'effet de signer la décision figurant à l'article 5.4 de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Subdélégation est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences à M. Philippe LAGRANGE, directeur de l'unité départementale adjoint, M. Jérôme SAJOT, responsable du Pôle Travail, Mme Lolita REINA-RICO, adjointe du responsable du Pôle Travail, à l'effet de signer les décisions figurant aux paragraphes 2.3, 2.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5 et 9.6 de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme SAJOT et de Mme Lolita REINA-RICO, subdélégation est donnée à Mme Alexandra KOSNAR, responsable du service relations du travail, à l'effet de signer les décisions figurant aux paragraphes 9.1, et 9.2 de l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**ARTICLE 6 :** Subdélégation est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences à M. Philippe LAGRANGE, directeur de l'unité départementale adjoint, Mme Magali BOUNAIX, Responsable du Pôle Entreprises, Emploi, et Solidarités, et Mme Isabelle CHABBERT, responsable du département Accompagnement des entreprises, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Nadia BOURAS, Responsable du service Développement de l'emploi et des compétences, à l'effet de signer les décisions figurant aux paragraphes 8.1 et 8.2 de l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**ARTICLE 7 :** Cette décision annule et remplace la décision n°2022-261 du 1er septembre 2022 à compter du 12 septembre 2022.

**ARTICLE 8 :** La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 12 septembre 2022.

La directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine,

*Signé*

Claudine SANFAUTE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Laurent HOTTIAUX

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>